

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 24 Décembre 1829.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

AVIS.

Les personnes qui ne voudront point éprouver d'interruption dans la réception de cette feuille, ainsi que celles qui désireront se faire inscrire pour l'année prochaine 1830, sont invitées à faire passer au Bureau d'avis, ici à la fin du mois courant, et franc de port, le montant de leur abonnement qui est de 42 batz. — Passé l'époque ci-dessus indiquée, MM. les abonnés qui garderont le silence seront, suivant la règle, censés avoir quitté.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Les personnes qui désireraient prendre communication d'un rapport détaillé et intéressant envoyé au Directoire Fédéral par le Consul de la Confédération à Fernambouc, sur l'état actuel de l'agriculture dans cette province du Brésil, sont invitées à se rendre à la Chancellerie, où une copie de ce rapport est déposée. Au Château de Neuchâtel, le 30 Novembre 1829.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

2. Ensuite d'un gracieux arrêt du Gouvernement du 27 Octobre dernier, et d'une direction de la noble Cour de Justice de Valangin, de cette date, le Sieur François Delachaux, notaire et avocat, agissant aux noms et comme tuteur de Jean-George et Fritz, fils de Jean-George Kramer, meunier et boulanger à Valangin, et de sa défunte épouse Henriette née Favarger; et le Sieur Samuel Guyot, ancien justicier, de Boudevilliers, agissant tant au nom de son pupille Henri, fils du dit Jean-George Kramer et de Célestine née Guyot, sa seconde épouse, que des autres enfans qui pourront encore naître de ce mariage; font savoir, qu'ils se présenteront par-devant la noble Cour de Justice de Valangin, qui siègera sur l'hôtel-de-ville du dit lieu, le Samedi 26 Décembre prochain; dès les 10 heures du matin, pour y postuler conjointement ou séparément, tant aux noms de leurs pupilles prénommés, que des enfans à naître au dit Kramer avec Célestine née Guyot son épouse, une renonciation juridique, formelle et absolue, aux biens et dettes présens et futurs dudit leur père Jean-George Kramer, et de leur grand-père paternel Jean-George Kramer, boulanger, domicilié à St. Blaise. En conséquence, tous ceux qui croiraient pouvoir opposer à cette demande en renonciation sont péremptoirement assignés à se présenter en dite Cour de Justice de Valangin, ledit jour 26 Décembre prochain, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 14 Novembre 1829.

Par ordonnance, BREGUET, greffier.

3. La Seigneurie ayant accordé la discussion de la part et portion de succession de défunte Julie née Jean-Maire dit Quartier, femme d'Henri-Louis Juillard, à elle mouvant de feu son père Pierre-François Jean-Maire dit Quartier; M. Nicolet, maire du Locle, a fixé journée pour sa tenue au Lundi 21 Décembre courant, auquel jour tous les créanciers de la dite femme Juillard sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans la salle d'audience de la maison-de-ville du dit Locle, pour y faire valoir leurs droits et prétentions sur les biens mis en décret, sous peine de forclusion. Greffe du Locle.

4. Le Gouvernement, par son mandement en date du 16 Novembre 1829, ayant ordonné le décret des biens délaissés par défunte Marianne, fille de feu Louis Guillaume, marchande de dentelles, du Grand-Bourgeau, aux Verrières, dont la succession a été déclarée jacente et dévolue à la Seigneurie par droit de déshérence; noble et prudent François de Sandoz-Travers, maire des Verrières, a fixé la journée des inscriptions du dit décret au Mercredi 30 Décembre courant. En conséquence, tous les créanciers de la prénommée Marianne Guillaume défunte, sont sommés et avertis de se rencontrer à la salle provisoire d'audience de la Cour de Justice des Verrières, par-devant mon dit Sieur le Maire et les Sieurs Juges-Egaleurs par lui nommés, qui seront assemblés le dit jour 30 Décembre 1829, afin d'y présenter et faire inscrire leurs titres et prétentions, et y être ensuite colloqués, chacun à son rang et date, sous peine de forclusion. Donné par ordonnance au greffe des Verrières, le 1^{er} Décembre 1829.

C.-H. PERROUD, greffier.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

5. Ensuite de permission obtenue, le public est informé que Jacob Perrin, de Provence, au canton de Vaud, ancien maître charpentier établi à Bôle, exposera en vente par voie d'enchères à la minute, les immeubles ci-après désignés, aux conditions dont connaissance préalable sera donnée aux amateurs à l'ouverture de ladite minute, qui aura lieu Lundi 28 Décembre courant, et qui sera close le 4 Janvier prochain, à dix heures du soir; la susdite minute sera déposée à l'auberge du village de Bôle, où les miseurs pourront faire leurs soumissions. Les immeubles sus-mentionnés sont, comme suit: 1° Une maison en bise du village de Bôle, composée de quatre logemens en bon état, avec un hangar près d'icelle, et aisances propres à déposer du bois et autres choses; plus, un coin de jardin à peu de distance de la maison. 2° Une vigne, lieu dit à Planeyse, territoire de Bôle, contenant environ 3 1/2 hommes, jointant M. le président de Sandoz de joran, et le Sieur ancien David Pettavel d'ubère. 3° Un champ, lieu dit à Draise, soit près des carrières de Bôle, contenant environ 6 émines, jointe les hoirs de feu M. Pettavel-Sandoz de joran, et M^{me} Lebel d'ubère. 4° Et enfin, un chénevier situé à Sagne-Bailod, même territoire, contenant environ une émine.

6. Les créanciers de la masse en décret de feu M. Abram-Louis de Fauche-Borel, à Neuchâtel, exposeront en vente par voie d'enchères publiques, le Mercredi 20 Janvier prochain, dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, dès les 9 heures du matin, les immeubles qui composent sa masse, savoir: 1° L'établissement connu sous le nom d'*Hôtel du faubourg*, consistant en deux bâtimens, tous deux situés dans un enclos fermé de murs, avec un vaste jardin et verger plantés d'arbres fruitiers et arbrisseaux, de la contenance de 94 mille pieds carrés, remises et écuries; ces bâtimens contiennent 34 chambres de maîtres, 2 grands salons, de vastes dépendances, et ne sont séparés l'un de l'autre que d'une trentaine de pas. Cet établissement, situé au bord du lac, tout près des promenades qui entourent la ville, dans une situation très-riante, ayant la vue du lac et des Alpes, a été très-fréquenté depuis sa formation, cette année, entre autres, il n'a pu suffire au grand nombre d'étrangers qui s'y sont présentés. Il pourrait, tel qu'il est, servir également à une superbe habitation particulière, ce à quoi il était primitivement destiné. 2° Une maison située en ville, rue de l'Hôpital, côté du midi, ayant deux corps de logis qui, étant indépendans, pourront être exposés en vente ensemble ou séparément. Le corps de logis sur le derrière a deux étages, et un grand emplacement servant maintenant d'imprimerie et pouvant être converti en magasin. 3° Une portion de maison située dans la ville, à la rue qui tend de l'hôtel-de-ville au Temple-neuf, au-dessus de la boulangerie occupée par le Sieur Silcher, composée du 2^{me} et du 3^{me} étage, chaque étage ayant une chambre, un cabinet, une cuisine et une portion de galetas. 4° Une vigne Litt. R. n° 66, aux Saars, contenant trois ouvriers 5 huit, nouvellement replantée en rouge à sa 5^e et 6^e feuille, jointe de vent les hoirs de feu M. H. de Meuron-Wolff, du Grand-Conseil, de joran le Mail et d'ubère la grande route de Neuchâtel à St. Blaise. 5° Une dite litt. Q. n° 44 et 48, à Clod-brochet, contenant 16 ouvriers, jointe de vent et joran M. de Meuron, châtelain du Landeron, de bise M^{lle} Julie Berthoud, et d'ubère la ruelle de Clod-brochet. 6° Une dite litt. L. n° 6, à la Boine, vignoble des Rochettes, contenant 2 1/3 ouvriers, jointe de vent Christ. Aeschliman, de bise les D^{lles} Steiner, et d'ubère une ruelle. 7° Une dite litt. L. n° 54, aux Reppaires, contenant 3 ouvriers, jointe de vent et bise M. Sl. de Petitpierre, ministre du St. Evangile, de joran la Communauté de Peséux, et d'ubère les hoirs de feu M. le col. DuPasquier: cette vigne, nouvellement replantée en blanc, est à sa 6^e feuille. 8° Une dite litt. D. n° 9, située au petit Maille-fer, aussi replantée nouvellement et à sa 7^e feuille, contient 4 1/2 ouvr., jointe de bise la ruelle Maille-fer, de joran M. le maître-bourgeois Steiner, d'ubère M. le ministre Sl. de Petitpierre, de vent M. le Baron Alexandre de Chambrier, maire de Valangin.

9° Une dite litt. B. n° 85, située au grand Maille-fer, aussi nouvellement défoncée et replantée en blanc, à sa 5^e, 3^e et 2^e feuille, contient 8 1/4 ouvriers, jointe de vent M. Thjébaud, inspecteur des établissemens publ. d'éducation et M. Max. de Meuron, de bise la ruelle Maille-fer, de joran le chemin de Beauregard, et d'ubère M. Maxim. de Meuron. Tous ces immeubles situés dans la ville et mairie de Neuchâtel. 10° Enfin, une dite située à Champ-volant, territoire de Haute-rive, contenant 2 1/3 ouvriers, dimable à la 18^e gerle, nouvellement plantée en rouge portant sa 4^e feuille, jointe de vent M. Eugène Terrisse, de joran le chemin de la Porteta, de bise M. le doyen Dardel, et d'ubère le Sieur ancien d'église Moïse Sandoz. Les amateurs de ces divers immeubles pourront prendre connaissance au greffe des conditions auxquelles ils seront abandonnés. Neuchâtel, le 15 Décembre 1829.

F.-C. BOREL, greffier.

7. La veuve et les enfans de Félix Perrochet, d'Auvernier, dans le but de liquider la masse de leur hoirie, exposent en vente, 1° une maison sise au haut du village d'Auvernier, sur la route tendante à Neuchâtel, composée de deux étages et d'un rez-de-chaussée qui serait propre pour un établissement de boulanger ou de serrurier. 2° Et une vigne située rière Auvernier, lieu dit aux Rochettes, contenant environ 4 1/2 ouvr., jointe de vent M. le secrétaire Perrochet, de bise M. Cortailod, et d'ubère le chemin tendant à Peséux. Les amateurs de ces immeubles sont invités à faire leurs soumissions auprès du notaire Bulard, à Cormondrèche, dépositaire de la minute de vente, qui les recevra jusqu'au Lundi 4 Janvier 1830, à deux heures après midi, moment où les exposans se rencontreront à la maison-du-village de Cormondrèche, pour procéder à la vente définitive, si les offres qui seront intervenues peuvent être acceptées.

8. Jean-Jaques Vuillième, ancien d'église des Hauts-Geneveys, expose en vente à la huitaine, une maison qu'il possède à Valangin, proche des treize Cantons, provenant de l'ancien lieutenant Perret. La mise en prix aura lieu le Lundi 21 Décembre, à 2 heures de l'après-midi, à l'auberge des treize Cantons à Valangin.

9. On vendra publiquement à l'enchère, par voie de minute, déposée à Bevaix, chez M. le lieutenant et greffier Pernet, et chez le Sieur Justin Comtesse, au dit lieu, trois morcelles des meilleures vignes, très en état et de bon plant, de la Juridiction du dit Bevaix; les deux premières sont situées dans le quartier des Vaux, l'une, de six ouvriers, appelée la Quarrée, limitant M^{me} Pochet née Perrier de vent, et M^{lle} Julie de Chambrier des trois autres côtés; et l'autre appelée la vigne des Poirriers, limitant de vent et bise M. Joson de Vonderveid, de joran les champs, et d'ubère le lac, contenant 7 ouvriers; et la troisième à Bazeuge, d'environ 7 ouvriers, limitant de vent un sentier, de bise M^{me} la veuve et hoirie de M. Jean-Louis Vouga, d'ubère M. le docteur Rey d'Estavayer, des prés de joran: elle est aussi en bon état et d'un bon plant. Par cette minute, les amateurs apprendront à connaître les conditions favorables des enchères, qui se feront à la maison-du-village de Bevaix, dans la chambre de Justice, le 31 Décembre courant, dès les deux à 5 heures de l'après-midi.

A VENDRE.

10. Chez Aug. Borel-Borel, libraire, Méditation pour le premier jour de l'an, sur ces paroles: Jésus-Christ est le même hier, et aujourd'hui et éternellement; Hébr. 13, v. 8. Le Convertateur suisse, ou étrennes helvétiques pour 1830; étrennes de Paris, almanachs de Gotha, Alpenrosen, calendriers de cabinet sur carton, avec vignettes et sans vignettes, p. 1830. — Le même vient de recevoir une forte partie papiers de poste fin et ordinaire, grand et petit format, dans les prix de 28 à 70 batz la rame.

11. Chez M^{me} Colin, maison de M. le maître-bourgeois de Pury-Chatelain, un assortiment de fils à coudre de Silésie, cotons à coudre, laines à tricoter, chevilleries en fil et coton, gants jaunes à laver pour hommes, dits doublés p. Dames et enfans. Les personnes qui voudront bien lui donner la préférence auront lieu d'être satisfaites des qualités ainsi que des prix.

12. M. Prince-Wittnauer, libraire, vient de recevoir de Paris, divers objets propres à être donnés pour étrennes de Noël et jour de l'an. Un assortiment complet et choix de livres pour l'enfance et la jeunesse, dans lesquels la morale, l'instruction et l'amusement sont toujours réunis. Il vient également de mettre en vente une nouvelle édition de l'imitation de Jésus-Christ, imprimée avec des caractères neufs, et sur un très-beau papier blanc, pour le modique prix de 9 batz. Il a reçu en commission des écrans transparents de différens sujets.
13. Le magasin de Chr. Gerster, libraire, offrira pour l'époque de Noël et de nouvel-an, un choix complet d'ouvrages propres à être donnés pour étrennes, cartonnages, nécessaires, valises riches pour dames, portefeuilles en tout genre, livres de notes, pupitres en maroquin, encriers d'un nouveau goût, jeux divers, atlas, cartes géographiques, étrennes pour 1830, et nombre d'autres objets, tous en marchandises fraîches et nouvellement reçues; les prix modiques qu'il a mis à tous ces articles lui font espérer qu'on voudra bien lui accorder une préférence qu'il s'efforcera de mériter.
14. Chez Auguste Borel-Borel, libraire, vient de paraître une nouvelle édition de l'imitation de Jésus-Christ, traduction de Thomas Kempis, 1 vol. in-12, qu'il vend, papier fin, proprement relié avec titre, 12 batz, et en papier ordinaire 9 batz. On trouvera chez lui un joli assortiment complet et un choix de livres divers, ainsi que nombre d'autres objets pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, propres à être donnés d'étrenne à l'époque de Noël et du Nouvel-an : le tout à des prix satisfaisans.
15. Vocabulaire usuel de la langue française, etc.; à l'usage des colléges et des pensionnats, par A. Péter, instituteur; Genève, Barbezat et Cie; Paris, même maison; Neuchâtel, Gerster, Prince, Borel; prix 15 bz. de Suisse. — Offrir aux jeunes gens, dans l'ordre alphabétique, un grand nombre de mots usuels, dont ils ignorent communément la signification précise, leur expliquer le sens de ces mots, et leur en faire connaître la prononciation exacte, voilà le principal dessein de l'auteur dans la première partie de l'ouvrage. La seconde renferme des remarques détachées sur un grand nombre de mots qu'une foule de personnes confondent, surtout dans les provinces et les pays étrangers; on y trouve les homonymes, un recueil de provincialismes et d'autres locutions vicieuses. Cet utile ouvrage a déjà obtenu le succès qu'il mérite: nous le recommandons avec confiance aux parens et aux instituteurs. (Extrait de la Revue encyclopédique et du Nouvelliste Vaudois.)
16. Chez M. Michaud-Mercier, des chauffe-pieds en bois, polis, proprement travaillés et bien garnis, de diverses grandeurs; des gants de peau fourrés pour tous les âges, dits en laine, en filonelle et angora, pantouffles et souliers fourrés, semelles imperméables, dites de liège. Il vient de recevoir des mitaines et des gants en peau danois, glacés et préparés p. adoucir la peau; plus, un nouvel envoi de ceintures gros grains unies, brochées, rayées et racines de corail, goût nouveau, boucles pour ceintures en nacre, en chrysocol dorées, en acier et en fer de Berlin, et nombre d'articles nouveaux trop longs à détailler.
17. Chez M. Alphonse Bouvier, à la rue des Moulins, jambons de Mayence, pastilles de Calabre, pois, fèves et lentilles de France pour soupes, pâtes d'Italie, chocolat fin dans les prix de 8, 15, 18 et 21 batz la livre; graine de canaris, liège en planches choisi p. semelles, moutarde en poudre fine fleur, vinaigre de Dijon, huile d'olive surfine de Provence, huile à quinquet à 5 et à 6 batz la livre, huile à brûler à 15 1/2 bz. le pot, rittes d'Alsace et du Brisgau: le tout à juste prix.
18. Un joli lustre en crystal, à trois quinquets, et qui a peu servi; plus, quelques quinquets séparés, mais assortissans. S'adresser au bureau d'avis.
19. J.-C. Schmid, maître culotier-bandagiste, est très-bien assorti en bandages, casquettes de tout genre en drap et en pelisse, gants d'hiver et autres de toute qualité, pelisses pour cols de manteaux, bretelles élast. très-bien soignées: le tout à prix modique.
20. M^{me} Torcy, à Auvernier, vient de recevoir des laines à tricoter et à broder de France et d'Allemagne, de la ritte d'Alsace, etc. Elle est également bien assortie en corons de tous les genres et de toutes les qualités, qu'elle cédera à des prix raisonnables.
21. (Ou à échanger contre du vin.) Environ seize cents pieds de fumier, à rendre sur place. Plus, 30 à 40 toises de foin bien conditionné. S'adr. à M. Preud'homme-Favarger, qui indiquera.
22. A un prix raisonnable, environ 50 toises de foin bonne qualité, et un membre de regain. S'adresser à David Fallet à Dombresson.
23. MM. Fréd. Drose et Cie, près de l'hôtel-de-ville, viennent de recevoir des flanelles de santé, tout laine, d'une très-belle qualité, qu'ils céderont au-dessous des prix courans; et, désirant se défaire des mérinos anglais qui leur restent, ils les donneront à très-bas prix. Ils viennent également de recevoir des gilets en soie, d'un goût tout nouveau. — Les mêmes demandent à acheter, un coffre-fort.
24. Un char-à-banc convert, solide et en bon état, à trois places, outre le siège du conducteur. S'adr. au bureau d'avis.
25. De très-belles langues fraîches et sèches, bien conditionnées. — A louer, un magasin, avec cave, sous l'auberge du Cerf. S'adresser à la Balance.
26. A l'hôtel du Faucon, de superbes volailles du Périgord et de la Bresse.
27. Deux chevaux p. le travail; du coton bleu par paquets de 10 à 11 livres, à 14 batz; papiers divers dans les prix de 46, 56 et 66 batz la rame. S'adr. à A^{se} Quellet, rue des Hôpitaux, maison de M^{me} Favre née Favarger.
28. A un prix raisonnable, des sacs vides et en bon état, chez Lucien Petitpierre, hallier.
29. Un manteau neuf, en loup-cervier. Le voir au magasin de draperie de M. Drose.
30. Un tas de foin bien conditionné, d'environ 10 toises. Le même particulier est chargé du placement d'une somme de cent louis d'or, contre bonnes sûretés. S'adr. au bureau d'avis.
31. Chez M^{me} Tribolet-Méuron, du vin blanc de bonne qualité, de 1822, en bouteilles.
32. De rencontre, une cassette de voyage, dite chatouille, proprement et solidement travaillée en bois d'Amérique, chez Steinhäuslin, ébéniste, dans la maison de M. Kratzer, rue des Moulins.
33. Un bon piano neuf, à 6 octaves, chez M^{me} Perret, à Boudry.
34. Un clavecin à 5 octaves. S'adresser à Louis Junod, à la Croix-du-marché. Le même offre de beau sucre en morceaux, à 5 batz la livre, par 6 à 10 livres, et des chandelles d'Allemagne de première qualité, également à 5 batz la livre.
35. M. Henri Silliman a reçu de bons thés bohé, soatschon et pecco, de 24, 42, 70 et 100 batz la livre, ainsi que des verts de 24 et 42 batz la livre.
36. M^{lle} Julie Steiner vient de recevoir pour manteaux les lady-coatings à carreaux qu'elle attendait; ils sont en bleu, en vert, en cramoiis et en ponceau, et de première qualité. Elle est d'ailleurs bien assortie en autres objets de goût, tels que schalls longs et carrés en laine, en soie et en coton, fichus, crêpe de Chine, voiles en gaze, foulards des Indes, cravattes noires et en couleurs, dites blanches, crêpe pour deuil, gros des Indes, popelines, côte-paly, étoffes mi-soie, véritable bombasine anglaise dans les belles qualités, mérinos anglais unis et brochés, dit de Saxe en diverses couleurs, dit de Paris en noir; mouchoirs de poche à vignettes, bas en coton, dits à jours, dits en laine noire, en soie et mi-soie, tapis de pied à l'aune, descentes de lits et foyers de cheminée, tibiaude pour doublure de tapis; tapis de piano et de table, couvertures de lits en coton, chancelières, moirés, damas en laine et étoffes en crin à grand dessin p. meubles, franges, glaces de Paris, dorures, patères, embrasses, et tout ce qui a rapport à l'ameublement.
37. Chez Garronne, cartonnages de Paris façonnés, garnis de papiers superfins, propres pour cadeaux du jour, d'un genre tout nouveau; peignes en buffe pour Dames imitant et aussi bien finis que ceux d'écaillés, et du plus nouveau goût; huile commogène avec ses propriétés imprimées, ainsi que de la pommade vraie graisse d'ours, priant de ne pas confondre ces deux articles avec tant d'autres qui se débitent pour tels; savon de Naples en pâte avec et sans parfum, en pots et au poids; essence vestimentale pour enlever les taches en un instant même sur les-étoffes les plus riches; peignettes d'ivoire et autres surfines, pinceaux en pur blaireau forts, eau de Cologne première qualité de Paris, au bas prix de 7 batz le flacon, ainsi que divers savons pour la barbe et les mains idem, à bas prix, etc.
38. M. F. Lorimier, marchand de fer et de quincaillerie, au bas du Pont-neuf, toujours très-bien assorti dans tout ce qui a rapport à cette branche de commerce, vient de recevoir un nouvel assortiment de petits ménages pour les enfans, propres à être donnés pour étrennes de Noël et de Nouvel-an, de chauffe-pieds fins et ordinaires, chandeliers en rosette et en fer, moulins à café perfectionnés, ustensiles en fer étanés et vaisselle de santé, ainsi qu'un grand nombre d'autres objets nouveaux: le tout à des prix très-satisfaisans.
39. Chez D.-F. Colin, harengs et morue fraîche, huile d'olive surfine de Nice.
40. MM. Jeanneret et Baumann, ont l'honneur d'informer le public, que leur magasin d'objets d'art et d'industrie sera, pour l'époque de Noël et du Nouvel-an, des mieux assorti en objets d'étrennes nouveaux, et surtout en ce qui a rapport à leur genre de commerce. Ils espèrent que la confiance qu'on a bien voulu leur accorder depuis l'existence de leur établissement, leur sera d'autant plus conservée, qu'ils pourront offrir à des prix très-modérés le bon choix que l'un des associés de leur maison vient de faire dans les ateliers de Paris.
41. Chez Gruet, coiffeur, poudre épilatoire, savon onctueux pour attendrir et amollir la barbe, savon de Naples en pots et à l'once, pinceaux à barbe de toutes espèces, pâte d'amandes fraîche, pommades à l'once de toutes les qualités. — Le même demande un abonné à la Gazette de Lausanne, p. le Nouvel-an: il pourrait la recevoir au moment de son arrivée.
42. L. Persoz, fabricant de parapluies, dans la boutique occupée ci-devant par M. Ch^s Dagond sous les Halles, étant bien assorti dans tout ce qui a rapport à son état, offre ses services au public qu'il espère satisfaire, autant par la qualité de ses marchandises et le soin qu'il apporte à ses ouvrages, que par la modicité de ses prix. Il continue à faire des échanges et à se charger de toute espèce de raccommodages. Il tient aussi les buscs et baleines pour corsets.
43. Divers habits d'homme, que l'on peut voir chez Brutschi, maître tailleur, près de l'hôtel-de-ville.
44. Chez M^{lle} Julie Steiner, tapissière, une 20^{me} de matelas très-propres et à-peu-près neufs, des duvets, des traversins, oreillers, paillasses, couvertures, bois de lits, rideaux, lits de repos, chaises, fauteuils, canapés, et quantité d'objets relatifs à l'état de tapissier. Elle prévient les personnes qui lui ont demandé des tapis à l'aune, qu'elle vient d'en recevoir, tout comme aussi des devants de lit et de cheminée, dans les prix de 48 batz à L. 19.
45. François Perrochet, rue St. Maurice, continue, comme du passé, à être bien assorti dans tous les articles de son commerce d'épicerie, en bonne marchandise et à de bas prix. Il prévient que, pour parvenir plus promptement à réaliser les madras mi-soie, cotonnés et schalls qu'il a offerts précédemment, son consignataire l'a autorisé à en baisser les prix. Il lui reste encore quelques salamis, qu'il cédera à 13 batz la livre.
46. Un tapis anglais, ayant peu servi, de 12 pieds 7 pouces, sur 10 pieds 4 pouces de France. S'adr. à M^{me} Guéhard-Bonhôte, au faubourg.
47. Un tas de foin première qualité, un char de fegain, et un tas de fumier, à la Croix d'or à Vilard.
48. Une bibliothèque, composée en grande partie d'ouvrages anciens de théologie, et de vieux sermonaires. S'adresser à M. Gerster, libraire, pour voir le catalogue.
49. Chez Samuel Stoll, aux Chavañes, une grande crémaillère en fer, un gr. saloir, un couteau et un moule pour faire les saucisses: le tout à juste prix.
50. Un schall de bourre-de-soie amaranthe, qui a été très-peu porté et bien conservé, qu'on peut voir chez M. L^e Baillet, rue du Château.
51. Des habits de fin drap, comme tout neufs et à bon compte. S'adresser au Sieur Frédéric, Louis, maître tailleur.
52. M^{me} DuPasquier-Borel, à la Grand'rue, vient de recevoir un nouvel envoi de bath foncée, des séduisantes unies, taffetas et marcelines noirs, ainsi que des tapis pour tables et piano; idem à l'aune en fond vert et bleu, nappage en fil et coton mi-blanc. Elle liquidera, avec réduction de prix, les mérinos français, saxes et napolitaines qui lui restent, ainsi que des indiennes foncées, côtelines de divers prix, dont elle est bien assortie, schirtings pour chemises et draps de lit, toiles de coton et autres, le tout à des prix satisfaisans.
53. M^{me} Verdan-Cornaz, sur la Place, venant de recevoir en commission des napolitaines et des laines d'Hambourg à tricoter, de très-belles qualités, est autorisée de les céder à des prix très-avantageux. Voulant également se défaire des draps de diverses couleurs qui lui restent, elle les laissera au prix coûtant.
54. Deux bons chevaux, poil noir, qui sont dans les écuries de M. le doct^r de Pury, au faubourg. S'adresser à Kodolphe, son domestique.
55. Chez M. A.-F. Wittnauer, à la Grand'rue, morue d'Islande, harengs et anchois nouveaux. Il croit devoir rappeler au public, qu'il sera pour Noël et le Nouvel-an amplement pourvu de biscames de Berne, petits et grands, et que l'on peut en avoir de commande au gré des amateurs.
56. Chez veuve Humbert-Droz, biscames de Berne, pois et lentilles pour soupes, morue et harengs.

57. D'occasion, deux coupes de 10 à 11 aunes gros des Indes, couleur de mode, qu'on céderait bien au-dessous de leur valeur. S'adresser au bureau d'avis.
58. En commission, chez M. DI. Reynier, une partie mérinos de Saxe fin, 1 1/4 en large, à 56 batz l'aune; des cirassiennes 3/4, à 60 bz. l'aune.

59. David Duvoisin, marchand de fromage, avise le public et en particulier ses pratiques, qu'il est pourvu des fromages de la montagne dite la Cornée, si bien connus par leur qualité, qu'il peut céder à juste prix. Il est également toujours pourvu de différentes autres qualités de fromages, à des prix très-accommodans.

60. C.-F. Wuillomenet, confiseur, à Auvernier, sera, pour ces fêtes de Noël et de Nouvel-an, très-bien assorti en biscuits ordinaires à 6 1/2 batz, lorsqu'on en prendra quelques livres, et à 7 batz en détail; en fins de 10 batz, et en ceux à la noisette de 12 batz la livre, garnis ou non garnis. Il s'engage à remplir les demandes qu'on voudra bien lui faire; il les rendra francs de port.

IMMEUBLES.

61. Une maison composée de trois logemens, avec jardin, jolie appartenance garnie d'arbres fruitiers, et une vigne y attenante. Cette propriété, très-bien située près la porte d'une ville sur la route de Neuchâtel à Yverdon, serait cédée à un prix raisonnable. S'adr. pour le prix et les conditions, par lettres affranchies, au Sieur Marillier, procureur, à Cortaillod, chargé de faire voir la dite propriété et de traiter.

ON DEMANDE A ACHETER.

62. Une banque de magasin à tiroirs (un comptoir) qui soit en bon état. S'adr. à M^{lle} Julie Steiner.

63. De rencontre, un bassin d'une seule pierre, contenant environ 300 pots, et bien conditionné. — Le même ayant fait dans le tems une trop grande provision de vin rouge 1825, du premier cru de la ville, en céderait ou échangerait volontiers environ 200 bouteilles. S'adresser au bureau d'avis.

64. De vieilles gerles. S'adr. à Henri Kuntzer, maître tonnelier,

65. Une chaise à vis. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

66. Le troisième étage de la maison de M. Meuron-Perret, maître charpentier, au faubourg.

67. Une grande salle. S'adr. au bureau d'avis.

68. Chez M^{me} Boyer, de suite ou pour la St. Jean un logement composé d'un joli salon, chambre à manger et cuisine, trois chambres à coucher, galetas, chambre à resserrer, cave et caveau pouvant servir de fruitier.

69. De suite une cave très-saine, ayant deux issues, l'une au carré de la rue neuve soit ruelle des Poitiers, l'autre rue de l'Hôpital. S'adresser à M. Daniel Prince-Wittnauer.

70. Un saloir, un grand couteau, une planche à hâcher la viande, et un moule pour les saucisses, de même qu'une petite chaudière. S'adr. à la veuve Favarger, au haut de la Grand' rue.

71. Un petit bâtiment propre à loger, avec un jardin et une chambre à resserrer. Ce local pourrait être propre à y établir une forge ou autre atelier. S'adr. à Frédéric Favarger, traiteur, maison du Sieur Lehmann, près du Temple-neuf.

72. Dès-à-présent ou pour Noël, une cave située à l'entrée de la rue des Moulins, propre à y placer quatre grands laïgres ou à tout autre usage; et à vendre, une grande cahute vernie pour chien de garde. S'adresser au bureau d'avis.

73. Pour la St. Jean, le premier étage de la maison d'habitation de feu M. Benjamin Petitpierre, à la Croix-du-marché; il consiste en 4 chambres, parmi lesquelles un grand et beau salon orné de glaces; plus, en une chambre de domestique, deux dites à resserrer, un galetas, un fruitier, une cave et un caveau. S'adr. p. les conditions à M. Cousandier, châtelain de Boudry, au troisième étage de la dite maison.

74. Pour Noël, un appartement neuf, ayant poêle, cuisine, deux chambres à resserrer, galetas, caveau, l'eau dans la maison, et un jardin. S'adr. à Jonas Maire, à Corcelles.

75. Pour Noël prochain, un logement remis à neuf au premier étage de la maison ci-devant Perrin, près du Cret, composé d'une grande chambre avec alcove, cheminée et fourneau, d'un salon à manger donnant sur le jardin, chambre à coucher, autre à resserrer, cuisine, bûcher et caveau. S'adresser p. le voir à M. Brandt-Lequin, et pour les conditions à MM. Jeanneret et Baumann.

76. Pour Noël, au bas du village d'Auvernier, une maison de maître avec un beau jardin, cave, écurie et dépendances. S'adr. au bureau d'avis.

ON DEMANDE A LOUER.

77. En ville, une forge, ou à défaut un emplacement propre p. en établir une. S'adr. au bureau d'avis.

78. En ville, un vendage de vin. Le demandeur offre, pour sûreté, de payer d'avance tout ce qui lui sera remis, ou de déposer une somme. S'adr. au bureau d'avis.

A AMODIER.

79. La Commission des Domaines de la ville, informe les particuliers qui seraient dans l'intention de prendre en location, pour le terme de 9 ans, 1° Un pré d'environ 4 poses, au bas du sentier tendant du Plan à Pierrabot, sur lequel il y a grand nombre de jeunes noyers qui commencent à être en valeur; 2° Un autre de 3 1/4 poses environ, à droite du même sentier en montant; qu'elles doivent s'adresser à M. le maître-bourgeois Steiner, inspecteur des domaines, qui recevra leurs soumissions et leur fera connaître les conditions auxquelles ces prés seront remis.

80. Par suite de circonstances imprévues, M. A. Schlæppi, à la Chaux-du-Milieu, offre à amodier son auberge située au dit lieu, consistant en une belle maison portant l'enseigne du Lion-d'or, devant laquelle est un beau jardin d'agrément; cette maison renferme 7 chambres, dont 3 à fourneau, une belle boutique, 2 caves, l'une voutée, grenier, galetas, grange, 3 écuries, etc.; deux cuves dont l'une donne l'eau à l'écurie au moyen d'une pompe. Cette auberge, bien achalandée, est à louer pour St. George 1830, avec ou sans le terrain qui l'accompagne. Le bail se fera pour 3, 6 ou neuf ans, au gré de l'amateur. Si cela convient à l'amodiateur, on lui cédera l'ameublement de l'auberge, tel que tables, bancs, verrerie, meubles de caves, etc.; le tout ensemble ou en partie.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

81. J. B. Varnier, maître maréchal, venant de nouveau s'établir en ville, qu'il avait quitté momentanément l'année dernière, se recommande à ses anciennes pratiques, ainsi qu'à toutes les personnes qui seraient à même de l'occuper dans tout ce qui concerne son état, tant pour le ferrage des chevaux, que pour les voitures, etc. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, auront lieu d'être satisfaites à tous égards. Son atelier est derrière la rue Fleury, aux remises de M. le colonel de Marval.

82. Un homme de 24 ans désirerait trouver une place de sommelier à l'étranger. S'adresser au bureau d'avis.

83. Un jeune homme du pays, qui parle bien les deux langues et qui connaît le service, désirerait trouver une place comme domestique. S'adr. à Jean-Pierre Kiehl, près la Place d'armes.

84. Une jeune fille, active et intelligente, désire se placer pour seconde ou bonne d'enfant; elle sait coudre et raccommode les bas. S'adresser à M^{me} DuPasquier-Dorvic, à Colombier.

85. Emilie Poret, demeurant dans la maison occupée par maître Jaques, ferblantier, sur le bassin, offre ses services au public pour soigner des malades et des femmes en couches, ainsi que pour la couture et le tricotage; elle fera son possible pour contenter les personnes qui voudront bien l'occuper.

86. On demande, dans les environs de la ville, un jeune homme de bonnes mœurs, pour apprenti charpentier-mécanicien. On lui ferait de favorables conditions. S'adr. au bureau d'avis.

87. On demande, à l'étranger, pour partir en Février prochain, un tonnelier bien au fait de sa profession, de l'établissement des futailles, et de la distillation de l'eau-de-vie; les conditions sont engageantes, mais on exige des témoignages de conduite et de capacité. S'adr. pour plus amples informations, verbalement ou par lettres affranchies, à M. Pfeiffer, maître tonnelier, à Neuchâtel.

88. On demande, de suite, une cuisinière, pour une auberge de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

89. On demande, pour entrer de suite en service, une femme de 35 à 40 ans, sachant faire un bon ordinaire bourgeois, soigner un petit jardin, et munie de bons certificats, sans quoi il est inutile de se présenter. S'adr. au bureau d'avis.

90. On demande, pour le domaine de Greng, un jardiner fleuriste et pépiniériste, marié ou non, mais sans enfant, sachant parfaitement soigner une serre chaude et une orangerie, connaissant bien la culture des ananas et l'établissement des jardins anglais. Comme il est inutile de se présenter sans des preuves de capacité et de moralité bien reconnues, et pour éviter des courses superflues aux aspirans, on désirerait recevoir par lettre les titres de recommandations et offres de service. S'adresser à M. Clerc, au château de Gfeng, près Morat.

91. On demande un bon fermier qui ait le chéval nécessaire et de bonnes attestations de moralité;

pour les montagnes de la Pidouza et du Thévenon, près le Mauborget, de l'alpage de 50 vaches et un hivernage de 4 ou 5 vaches. Toutes les graines de printemps y réussissent parfaitement, ainsi que les pommes-de-terre, le lin, et le chanvre. On pourra y entrer à la fin du mois d'Avril prochain 1830. S'adresser, pour le prix et les conditions, à M. le notaire Apothélos, à Onnens, ou à M. Coulon-Marval, à Neuchâtel.

OBJETS VOLÉS, PERDUS ou TROUVÉS.

92. On a perdu le 22 Décembre au soir, sur la route de Neuchâtel à Serrières, et près de la place où l'ancienne et la nouvelle route se joignent, une bourse tricotée en grains, contenant dix pièces de 5 fr. de France et environ 18 à 20 bz. en monnaie. On promet un gros écu de récompense à la personne qui la rapportera au bureau de cette feuille.

93. Perdu, Mardi 22 courant, sur la route de Valangin au dessus de Pierrabot, une montre d'argent à calotte, cadran à la romaine, avec une clef en similor tenant à un cordon de peau. On prie instamment la personne qui l'aura trouvée, de la rapporter, contre récompense, au bureau de cette feuille.

94. On a trouvé, entre Boudry et Reuse, un socque neuf. Le réclamer chez Humbert-Droz, à Serrières.

95. On a oublié, l'été dernier, dans une maison ou dans un magasin de la ville, un parapluie de taffetas vert, avec une canne de laiton argenté et un bec à corbin de corne noire. La personne qui pourrait l'avoir trouvé est priée de le rapporter, contre récompense, à M. Antoine Fornachon.

96. Perdu, Jeudi 10 Décembre, à la rue du Château, un porte-crayon en argent, contenant un crayon et une plume, et portant au bout un cachet avec les lettres FA non tout-à-fait gravées. Le remettre, contre récompense, au bureau de cette feuille.

97. Perdu le 5 Novembre, dans le faubourg de cette ville, une bourse tricotée en soie jaunâtre, contenant de l'argent; on prie de la rapporter, contre bonne récompense, au bureau d'avis.

98. On a oublié, il y a une quinzaine de jours, dans une maison ou dans un magasin de cette ville, un parapluie de percale bleue, à canne; on prie de le rapporter, contre récompense, chez M^{me} de Meuron-Wolff.

99. Il y a quelque tems qu'on a trouvé un manteau de femme, sur la grande route entre Neuchâtel et Peseux. Le réclamer chez Benoit Fornachon, à Peseux.

AVIS DIVERS.

100. On informe le public que le tirage de la 1^{re} classe 68^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 8 Janvier prochain, et que l'on en trouve des plans et des billets au bureau de M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.

101. Le Conseil-Général de la ville de Neuchâtel en Suisse, ayant résolu de séparer dans son auditoire de Belles-lettres, la langue française des langues grecque et latine, et d'ériger à cet effet une chaire spéciale où seront enseignées la rhétorique, la littérature française et l'histoire générale, c'est-à-dire, l'histoire traitée philosophiquement et pour faire suite au cours élémentaire du collège, on invite tous ceux qui voudraient aspirer à ce poste, à s'annoncer d'ici au 15 Janvier prochain, s'il se peut, à M. le ministre Thiébaud, inspecteur des écoles publiques à Neuchâtel, en lui faisant connaître, avec leurs intentions, les titres qui les appuient; la Commission d'éducation de cette ville se réservant de déterminer ultérieurement, s'il y a lieu, d'après le nombre ou la qualité des aspirans, les épreuves auxquelles ils pourront être soumis. Le Professeur aura à donner 12 à 13 heures par semaine de leçons publiques consacrées aux objets d'instruction indiqués ci-dessus, et recevra annuellement un salaire fixe de cent louis d'or neufs, soit 1600 livres de Suisse. Ou s'entendra d'ailleurs pour l'époque de la mise en activité de cette nouvelle chaire, avec celui qui sera nommé, de manière à concilier autant que possible les convenances respectives.

105. M. et M^{me} Brandt-Lequin ont l'honneur de prévenir le public qu'ils sont de retour dans leur patrie, après un séjour de plus de vingt années dans l'étranger, où ils ont constamment exercé l'état d'enseigner la jeunesse dans des maisons aussi distinguées par le mérite que par la naissance. Désirant vivement pouvoir continuer à donner leur tendre sollicitude à quelques jeunes personnes de familles vertueuses, ils viennent de faire choix d'un logement agréable et sain à Neuchâtel en Suisse, pour y former une maison d'éducation, en faveur de jeunes demoiselles. M. et M^{me} Brandt-Lequin joignant la pratique à la théorie, et l'expérience qu'ils ont acquise, leur donne lieu de croire qu'ils possèdent les

connaissances requises pour que la jeunesse puisse leur être pleinement confiée, promettant de surveiller et de soigner les jeunes gens avec le plus grand soin et un amour vraiment paternel, tant au moral qu'au physique. En conséquence, ils osent se recommander à la bienveillance des parens qui auraient de jeunes personnes à leur remettre; les assurant qu'ils s'efforceront de mériter leur estime et de justifier leur confiance. On enseignera les langues française, allemande et anglaise, la morale, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les mathématiques; la géographie, l'histoire, la littérature, le dessin, la musique, les ouvrages d'utilité et d'agrément. Le prix annuel est de 480 francs de France, pour la table, le logement et toutes les leçons; excepté la musique et le dessin. Les externes paieront à raison des leçons que les parens désireront qu'ils prennent.

106. La provision de linge p. bandes, compresses et charpie, de l'hôpital de Pourtalès, étant entièrement épuisée, les sœurs hospitalières, auxquelles est confié cet établissement, prient les personnes charitables de bien vouloir leur faire parvenir le vieux linge dont elles pourront se passer. Le nombre des accidens survenus cette année étant beaucoup plus considérable qu'il ne l'était les années précédentes, fait que le linge qu'on avait bien voulu leur envoyer précédemment, a été plus vite employé et rend leur demande à cet égard d'autant plus pressante.

107. La conformité de nom ou d'état donnant souvent lieu à des quiproquo désagréables, les sous-signés, Ami Lesquereux, ci-devant instituteur et actuellement libraire, et Léo Lesquereux, depuis peu instituteur à la Chaux-de-Fonds, prient le public et en particulier leurs correspondans, de ne pas les confondre l'un avec l'autre, et de leur adresser leurs lettres à chacun d'eux sous sa qualification respective.

AMI LESQUEREUX, libraire.
LÉO LESQUEREUX, instituteur.

108. M. Gaudard, pasteur de Guersensée, canton de Berne, désirerait placer son fils, âgé de 15 ans, en change dans une cure ou dans une maison respectable du canton de Neuchâtel. Il offre aux parens qui voudraient lui confier un de leurs enfans, de lui donner toutes les leçons demandées, et s'attendrait de même pour son fils.

109. Le Sieur David-Guillaume Veuve, officier militaire, à Cernier, ayant été nommé par connaissance de l'honorable Cour de Justice de Valangin, en date du 5 Décembre courant, curateur du Sieur Henri, fils de feu Jeap-David Veuve, tanneur de Cernier; il en informe le public, afin que dorénavant personne ne contracte avec son pupille, ni ne lui confie absolument rien, sans une autorisation expresse de son curateur, qui invite généralement tous ceux auxquels le dit Henri Veuve peut devoir, à lui donner connaissance de leurs titres et prétentions contre celui-ci, afin que son curateur puisse en prendre note et aviser aux moyens de les payer promptement.

110. On offre à remettre en ville, une Gazette de Lausanne, pour 1830, moyennant 52 bz. 2 cr. d'abonnement, à charge de la faire prendre au bureau des Postes, et de la remettre régulièrement le lendemain de son arrivée, dès les 8 heures du matin, à la personne chargée de l'emporter. S'adresser à M. Fréd. Lorimier près le Pont-neuf.

111. M. le notaire Barrelet annonce au public, que par connaissance de l'honorable Cour de Justice de Bevaix, en date du 11 courant, il a été libéré de curatelle du nommé Charles-Henri Perrenod, menuisier.

112. On désire placer en rente viagère, sur la tête d'une personne de 52 ans révolus, à quelque Communauté ou administration pieuse de notre pays, une somme de 125 louis. S'adr. à M. Clerc, notaire, à Neuchâtel.

113. Un jeune homme natif de cette ville, âgé de 18 ans, revenu depuis peu de l'Allemagne, ayant un bon certificat de ses maîtres, sachant assez bien parler les deux langues, lire, écrire et chiffrer, désirerait trouver une place, soit dans une maison de commerce, soit dans une autre maison, ou aussi à l'étranger. S'adresser au bureau de cette feuille.

114. M. le Curé du Landéron, informé que plusieurs personnes charitables de Neuchâtel font l'aumône aux pauvres familles heimatloses de sa paroisse, croit devoir les prévenir qu'il s'est réuni à quelques personnes notables du Landéron, pour secourir à domicile, pendant la saison rigoureuse, ces heimatloses pauvres qui sont au nombre de 9 familles, composées ensemble de 39 individus, dont deux estropiés ou imbécilles et vingt petits enfans, et que si les personnes charitables voulaient bien, pour cet hiver, lui adresser leurs aumônes, celles-ci seraient distribuées dans la proportion de l'indigence et des besoins, et de manière à prévenir la mendicité, la paresse, et surtout le vagabondage des enfans, si les secours qu'il aurait à leur distribuer étaient jugés suffisants.

115. La santé altérée depuis quelques années, du Sieur George-Louis Vaucher, à Fleurier, Canton de Neuchâtel, ne lui permettant plus de donner autant de soins et d'activité à son commerce que du passé, il serait très-disposé à remettre son établissement, à de favorables conditions. — Cet établissement est, sans contredit, l'un des mieux situés de la Suisse, par le genre de commerce qu'on y exploite, se trouvant au centre de l'horlogerie de quatre cantons; l'emplacement en est très-vaste et très-comode pour toutes espèces de marchandises. S'il se trouvait quelques amateurs, ils sont priés de s'adresser directement au dit Vaucher, pour connaître les conditions.

116. Frédéric Favarger informe le public, qu'il continue son état de traicteur et à donner la table à des pensionnaires, comme du passé, dans la maison du Sieur Lehmann, près du Temple-neuf; il se recommande en conséquence aux personnes qui voudraient bien le favoriser de leur confiance.

117. Un jeune ministre du canton d'Argovie, et qui a fait d'excellentes études, désirerait se placer comme instituteur dans une maison de cette ville, où il pût en même temps se perfectionner dans la langue française; il serait très-accommodant pour les conditions. S'adresser à Favarger-Jean-renaud, faubourg du Cret.

Changemens de Domicile.

118. Le magasin de A.-H. Heinzely est transporté, maison Wolfrath, au carré de la rue neuve dite des Poteaux. — Il vient de recevoir en commission, des harmonicas de 8, 10 et 12 tons, à juste prix.

PORTRAIT DU ROI.

119. La lithographie Gagnebin offre, par souscriptions, le portrait de S. M. notre Auguste Souverain, parfaitement imité d'un portrait très-ressemblant, venu dernièrement de Berlin. Des listes portant une de ces épreuves en tête, seront mises en circulation; il en sera déposé une chez MM. Jeanneret et Baumann, dans les différens cercles, et au bureau de la lithographie en ville; chez M. Lesquereux, libraire, à la Chaux-de-Fonds; chez M. Brandt-Girardet, libraire, au Locle, et chez M^{lles} Fauche, à Môtiers-Travers. — Le prix de l'exemplaire est de 1 fr. de France, soit 7 1/4 batz, tiré sur vélin superfine Annonay. — L'approbation très-flatteuse que S. Ex. M. le Gouverneur a daigné donner à l'éditeur, lui fait espérer que ce tableau, fait avec tous les soins possibles, sera également bien accueilli du public.

LITHOGRAPHIE.

120. A la lithographie de M. Prince-Wittnauer, on exécute toute espèce d'ouvrages lithographiques tels que, dessins au crayon et à l'encre, cartes géograph., plans, registres avec ou sans réglure, tableaux, états, factures, circulaires, cartes d'adresse, prospectus, billets d'invitation, cartes de visite, prix courans, têtes de lettre, lettres de change et de voiture, papier pour musique, et généralement tout ce qui a rapport aux arts et au commerce. La célérité et le perfectionnement des presses le mettent à même d'établir promptement et à des prix très-modiques, tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier. — Il demande un jeune homme pour apprendre l'état de pressier, auquel il ferait des offres avantageuses.

COURS DE LITTÉRATURE ALLEMANDE.

121. Lundi le 4 Janvier 1830, M. de Buch donnera, de 11 heures à midi, à la petite salle du concert, la première séance publique et gratuite de son cours annoncé. Les personnes qui lui feront l'honneur d'y assister, auront lieu de se convaincre, que ce cours peut offrir de l'intérêt et de l'utilité même à ceux qui n'ont que de faibles notions de la langue allemande.

COMPAGNIE L'UNION, séant à Paris.

122. L'agent de la Compagnie avise les personnes que cela peut intéresser et qui désirent y prendre part, que deux plans présentant de beaux résultats, sont formés et seront mis incessamment à exécution. On peut aussi faire des placements particuliers, par petites et grosses sommes, et selon la convenance de chacun. Un mode intéressant est celui d'un père de famille qui, au moyen d'une économie annuelle, peut laisser à ses héritiers, un capital relatif à la quotité de la mise, par ex: un homme de 30 ans qui paie une seule fois fr. 3991, ou chaque année fr. 249, laisse à son décès, quel qu'en soit le moment fr. 10,000 à ses héritiers.

L'intérêt des rentes viagères est p. l'âge de

30 ans de 5 :	83 p. cent.
40 —	6 : 55 —
50 —	7 : 75 —
60 —	9 : 88 —
70 —	13 : —
75 —	13 1/2 —

Les âges intermédiaires dans la proportion. Les rentes sont payées sans frais, chez Strecker, agent de la Compagnie, à Neuchâtel.

123. Parmi les étrennes utiles que l'on peut donner de Nouvel-an à la jeunesse, M. Berthoud-Fabry croit devoir placer à juste titre l'ouvrage d'arithmétique qu'il vient de publier. Renfermant un cours complet d'arithmétique raisonnée, un recueil de 150 tables pour l'exercice des jeunes gens, et un livre de solutions où toutes les questions de ces tables se trouvent résolues, il peut ainsi, dans son ensemble et par son étendue, devenir utile aux maîtres et aux instituteurs, en leur fournissant une méthode facile d'enseignement; aux parens qui aiment à s'occuper de leurs enfans, en leur présentant les moyens de leur aider; aux jeunes gens qui ont à cœur de s'avancer par un exercice particulier, en leur procurant tous les secours nécessaires, et enfin à ceux qui, après avoir quitté les classes, veulent repasser sans maître leur cours d'arithmétique, en leur facilitant les moyens de se perfectionner dans cette étude. Cet ouvrage, nouveau dans son genre, et embrassant dans son plan un grand nombre d'opérations qui n'ont jamais fait partie d'aucun traité d'arithmétique, est d'ailleurs recommandable par son extrême exactitude et par les soins qui ont été apportés à sa composition et à son impression. L'auteur ose donc espérer que le public accueillera favorablement son travail, et que les pères et mères surtout chercheront à procurer à leurs enfans, soit à titre de récompense ou d'encouragement, ce nouveau moyen d'instruction qui leur est offert. L'ouvrage est en vente chez MM. A. Borel, Prince-Wittnauer et Gerster, libraires; chez MM. Jeanneret et Baumann et chez l'auteur rue de Flandre n° 89, à Neuchâtel; chez MM. Lesquereux à la Chaux-de-Fonds et S.-H. Brandt-Girardet au Locle, libraires, et chez M^{lles} Fauche à Môtiers-Travers. Chaque exemplaire du Traité est signé par l'auteur. On trouve chez les mêmes les nouveaux Cours de Change, (par le même auteur), rédigés d'après les nouvelles stipulations adoptées, lesquels se vendent séparément de l'ouvrage, et sont néanmoins indispensables pour en calculer la partie des arbitrages.

AVIS.

124. Le Recueil des poésies improvisées en Suisse par M. Eugène de Pradel, sortira de presse à la fin de cette semaine, pour être livré, les premiers jours de la semaine prochaine, à MM. les souscripteurs. L'ouvrage sera en vente (au prix de 21 batz pour les non-souscripteurs), à Neuchâtel, chez M. Chr. Gerster, libraire, et chez MM. Jeanneret et Baumann. — NB. La souscription sera fermée dès Lundi 28 courant.

TAXE DU PAIN, dès le 30 Novembre 1829.

Le pain mi-blanc	à 5 cr. la livre.
Le pain blanc	à 6 cr. " "
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces.	
Celui d'un batz	9 " "
Celui de six creutzers	15 5/8 " "

TAXE DES VIANDES, dès le 2 Novembre 1829.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)	
Le bœuf à 9 cr.	Le veau à 7 1/2 cr.
La vache à 8 cr.	Le mouton à 9 cr.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 17 Décembre

Froment	l'émine bz.	24 à 25.
Moitié-blé	" "	" "
Mécle	" "	17 1/2 à 18.
Avoine	" "	8 1/2 à 10.
Orge	" "	12 1/2 à 13.
Epeautre	le quintal	L. 11 à 11 : 5.
Seigle	id.	" — —

2. BASLE. Au marché du 18 Décembre

Epeautre, le sac . fr.	15, 7 bz. à 19, 2 bz.
Prix moyen — . . .	17, 5 bz. 7 rap.
Seigle	11, 3 bz. à 11, 5 bz.
Orge	11.
Il s'est vendu . . .	1273 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt . . .	2125 —

3. BERNE. Au marché du 15 Décembre

Froment . . . l'émine . . . bz.	—
Epeautre	18 1/4 à 21.
Prix moyen	19, 7 1/5 rap.
Mécle	13 à 14.
Seigle	10 à 12 1/2
Orge	9 à 11 1/2
Avoine le muid . . .	55 à 120.

NB. Pour répondre au désir qui vient de lui être manifesté par des personnes respectables de la campagne, l'éditeur de cette feuille s'est mis en mesure à donner dorénavant, avec toute l'exactitude possible, les

PRIX DES VINS À NEUCHÂTEL (22 Décembre).

1825, blanc, de 16 à 26 cr.	rouge, de 24 à 52 cr.
1826, id. — 13 - 15 -	id. — 16 - 18 -
1827, id. — 13 - 17 -	id. — 22 - 30 -
1828, id. — 12 - 14 -	id. — 7 - 12 -
1829, id. — 8 -	id. — 8 - 9 -